

Raisonnement d'une politique de terroir sur la base de l'étude de prospective de la filière vitivinicole française

Reasoning a Terroir policy on the basis of the prospective study of the French wine sector

Alain CARBONNEAU, Hervé HANNIN

Montpellier SupAgro / IHEV

Corresponding authors: carbonne@supagro.inra.fr, hannin@supagro.inra.fr

Summary

The prospective study of the French wine sector (Sebillotte et al., 2004) has identified “groups of micro-scenarios” at the end of the analysis of the characteristics of this wine sector. These groups, which have been defined from correlations between ‘structural’ variables, are activated by ‘driving’ variables, which are supposed either to be active or not, define different pertinent micro-scenarios (MSc) of events which may reasonably occur. Three of those groups are directly related to the production and the management of Terroir wines.

These groups of micro-scenarios are:

- 1) MSc2 group “Wine productions and funds market” which leads to 4 MSc:
 - “The New Viticultural World declines”
 - “Coexistence with terroir wines and industrial blended wines”
 - “The industrial blendings without Geographical Indication”
 - “The geographical Indication as a strategy for the New Viticultural World”
- 2) MSc5 group “The quality marks of wine” which leads to 4 MSc:
 - “Aroma-enriched wines for wine bars”
 - “The consumption occasion as a quality mark”
 - “ ‘Terra vitis’, aromas and environment”
 - “A vintage table wine which is marked ‘Veritas’ “
- 3) MSc8 group “ ‘AOC’, technical evolutions and labelling”:
 - “The AOC and the VQPRD refuse GMO which are accepted worldwide”
 - “The AOC integrates the technical evolutions without any limit”
 - “The GMO are little used, and marked according to bilateral agreements”
 - “In a viticultural world without GMO, the French AOC system is in question”.

These different events or MSc are analyzed through the various elements which are included in the Terroir concept, in order to estimate the direct practical implications into vineyards, and the adaptation or evolution ability of vineyards as well.

Key words grapevine, wine, prospective, scenario, geographical indication, terroir, controlled appellation of origin – ‘AOC’, finances, New Viticultural World, blended wine, quality, aroma, environment, certification, labelling, technics, Genetically Modified Organism

Préambule

Le présent article livre les éclairages et les réflexions critiques et actualisées d’un spécialiste scientifique du « terroir » (de la notion de terroir viticole et de la diversité de ces terroirs dans le monde) à la lecture des scénarios prospectifs proposés par l’INRA à l’aube du XXI^e siècle, ou du moins de ceux qui abordent explicitement les aspects liés au « terroir ». Alain Carbonneau a bénéficié pour cela de la collaboration d’Hervé Hannin, qui est l’un des co-auteurs de ce travail de prospective sectorielle. En ce sens, cet article apparaît comme un dialogue entre un spécialiste et un prospectiviste, par essence généraliste, du secteur vitivinicole.

Introduction

L'étude de la prospective de la filière vitivinicole française a été conduite à l'INRA entre 2000 et 2003, et réalisée par Patrick Aigrain, Hervé Hannin et Clementina Sebillotte autour de Michel Sebillotte. Le résultat de cette étude (Sebillotte et al., 2004) fait apparaître des possibilités d'évolution de la filière vitivinicole de la France dont certaines interpellent les spécialistes des terroirs. Avant d'apporter une réflexion critique sur certains *scénarios*, il convient de rappeler ici les bases d'une étude prospective.

La première étape est d'organiser une démarche « *aux dires d'experts* » – des composantes de la filière vitivinicole française – dont le travail est de recenser les variables significatives de l'ensemble complexe représenté par cette filière, et de noter dans une matrice selon une méthode harmonisée, pour chaque 'couple', le degré de relation entre elles (ex : relation d'influence ou de dépendance entre les décisions de l'Organisation Mondiale du Commerce et les Indications Géographiques). Ceci aboutit à la constitution d'une matrice de corrélations.

La seconde étape est l'exploitation statistique de cette matrice, de façon à en extraire les liens majeurs, et de classer les variables selon leur degré d'impact sur le système de données décrivant l'ensemble des activités de la filière. Ainsi émerge, au plan statistique, des sous-ensembles de variables privilégiés appelés « *agrégats* », au sein desquels des variables particulières ont une corrélation forte première avec la plupart des autres.

La troisième étape est de mettre en évidence le rôle moteur des variables particulières en définissant les variables motrices au sein de chaque agrégat. Ces dernières sont utilisées avec le principe de dualité suivant : « si la variable motrice est effectivement active, voici comment le système évolue par le jeu des corrélations pré-établi » : « si cette variable n'est pas active, voici l'évolution qui en résulte ». Ici apparaît le sens de la notion de *prospective*, qui est la description de situations possibles, appelés « *scénarios* », si tel événement se produit ou si telle variable – ou sa contraire – est effectivement active. 'Prospective' n'est donc pas 'prévision', mais plutôt une invitation à la pro-activité, à tenter de maîtriser au mieux le destin. Pour autant, on peut également s'interroger sur les conditions et les possibilités d'activation des variables motrices, dans un sens ou son opposé.

La quatrième étape est la mise en forme de « *groupes de Micro Scénarios* » correspondant aux divers agrégats et variables motrices (+ ou -) correspondantes.

Au vu de l'ensemble des groupes de micro scénarios (Sebillotte et al., 2004), 3 ont été sélectionnés comme étant particulièrement empreints d'informations relatives au *terroir* :

- Groupe MSc2 « Productions vinicoles et marché des capitaux »
- Groupe MSc5 « Les signes de qualité du vin »
- Groupe MSc8 « AOC, évolutions techniques et étiquetage »

Pour chaque analyse de groupe de micro scénarios, une première critique portera sur les variables elles-mêmes – motrices ou non – puis une seconde sur les scénarios décrits dans le document de l'étude de prospective, sur la base des connaissances générales en Viticulture et sur les Terroirs (Carbonneau et al., 2007).

Avant de présenter cette analyse, il est nécessaire de définir l'essentiel du contenu de la notion de terroir. Nous adoptons le concept retenu à l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin. Sa rédaction complète étant présentement en discussion, nous ne retiendrons, sur la base de références extérieures (Carbonneau, 2008 ; annexe 1) que la version contractée suivante :

« *Le terroir est un espace où s'exerce un savoir-faire d'un groupe de producteurs, ou choix d'adaptations vitivinicoles à l'échelle des diverses Unités de Terroir Viticole, afin d'exprimer une typicité originale des vins* ».

Il faut noter, par référence au document de l'étude de prospective (Sebillotte et al., 2004) aux pages 78-81, que les « vins de terroir » se retrouvent en France essentiellement dans la catégorie des « AOC non-génériques » et parfois dans certains « Vins de Pays », et en nomenclature internationale « anglo-saxonne » essentiellement dans les catégories des « Ultra Premium à Icon » et « Super Premium ».

L'image du « *cru* » correspond en général au modèle global recherché au sein des vins de terroir, à ceci près qu'il y a en français – sans doute en raison d'une confusion historique d'écriture – dans le sens du mot « *cru* », à la fois la racine « *croître* » qui sous-entend « maîtrise totale de la production du vin sur le lieu affiché », et la racine « *croire* » qui sous-entend « reconnaissance, célébrité,

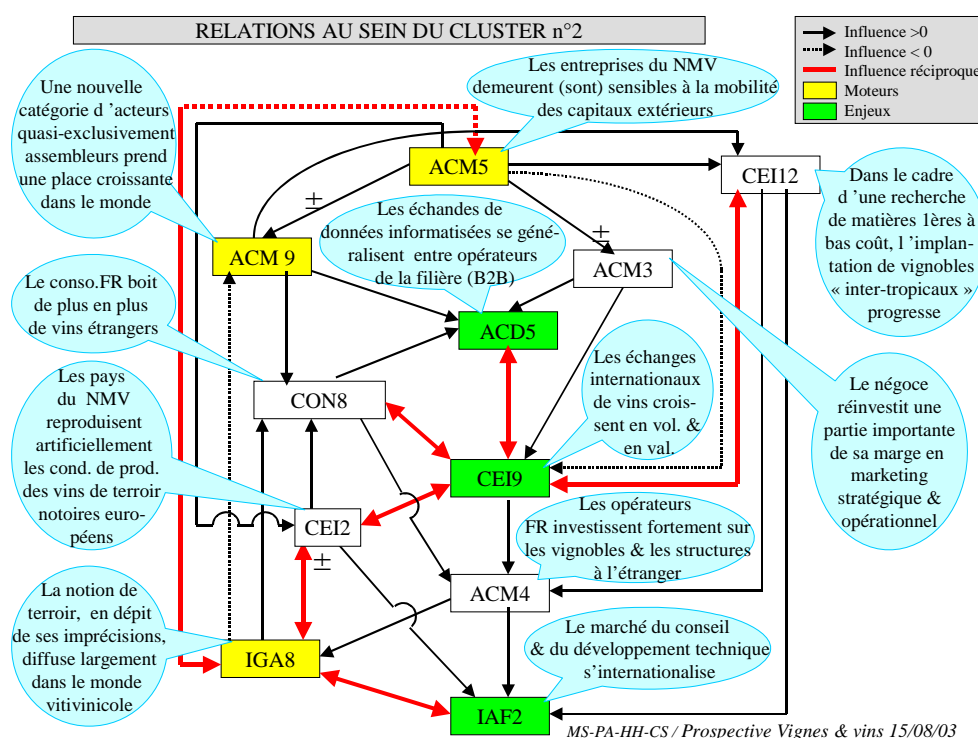
réputation ». Cette précaution sémantique a pour but de permettre des références à des « crus » (le fait d'ajouter « célèbres » serait un pléonaste), mais aussi à des vignobles ou des vins qui ont le potentiel de le devenir.

1 – GROUPE MSc2 « PRODUCTIONS VINICOLES ET MARCHÉ DES CAPITALS »

La figure 1 illustre le réseau de relations entre les variables constitutives de ce groupe d'où ressortent en fond foncé les variables motrices :

- ACM5 « Les entreprises du Nouveau Monde Viticole sont sensibles à la mobilité des capitaux extérieurs »,
- ACM9 « Une nouvelle catégorie d'acteurs quasi-exclusivement assembleurs prend une place croissante dans le monde »,
- IGA8 « La notion de terroir, en dépit de ses imprécisions, diffuse largement dans le monde viticole ».

Chacune de ces variables motrices va donc engendrer l'hypothèse de sa réalisation (notée +), et celle de sa non-réalisation (notée -), avec les conséquences que seront les micro scénarios.



1.1/ Les variables :

ACM5 interpelle les spécialistes du terroir viticole dans la mesure où la production de ces vins requiert généralement une haute technicité – qui peut être ou non le fruit d'un héritage ancestral – et qui, de ce fait, nécessite des capitaux importants. Le Nouveau Monde Viticole – qu'il est proposé, en raison de sa maturité patente de nos jours, d'appeler 'l'Autre Monde Viticole' AMV – dont certaines entreprises voudraient élaborer des vins de terroir, ou réaliser du bénéfice avec des vins de marque ou autres, ont effectivement besoin de capitaux. Ces derniers, dans la mesure où l'AMV n'a pas dégagé de l'autofinancement dans sa filière vitivinicole, nécessite donc des capitaux extérieurs qui peuvent effectivement trouver une meilleure rentabilité dans d'autres 'spéculations'. La notion de 'sensibilité à la mobilité des capitaux extérieurs' apparaît tout à fait importante, d'autant que le retour sur investissement d'une production de vins de terroir est loin d'être évidente dans le contexte financier actuel. Mais dans certaines conditions, le choix contraire est tout à fait possible, soit dans le cadre d'une stratégie d'entreprise, soit dans celui d'une politique territoriale.

ACM9 interpelle, comme un défi, la Viticulture de Terroir car cette forme de négoce international, totalement déconnectée de la valorisation de l'origine du vin, a fortiori de son terroir, est à l'évidence un concurrent qui, en cas de succès, est la cause de la disparition de nombreux terroirs dans le monde.

Cette hypothèse doit de toutes façons être étudiée, car le niveau technique actuel de l'industrie agro-alimentaire d'une part, et celui du marketing d'autre part, rendent ce succès crédible. L'hypothèse contraire, est tout aussi pertinente dans le mesure où la Viticulture de Terroir peut valoriser ses propres atouts. Y-a-t-il 'cohabitation' possible entre ces deux tendances ?

IGA8 représente la possibilité qu'une politique de terroir puisse peser au niveau mondial sur les orientations des diverses filières. Le progrès du débat au sein de l'OIV pour définir la notion de terroir, et, ainsi, lever une partie du flou qui lui est attachée, conforte l'intérêt d'analyser les situations qui vont découler de la diffusion, ou non, de la notion de terroir dans le monde viticole. Il convient de noter au passage que, même au niveau de la France, la notion de terroir ne se superpose pas totalement à celle d'AOC : les AOC la revendiquent, sans pour autant la mettre toujours concrètement en œuvre ; des vignobles hors AOC peuvent la valoriser à leur manière.

CEI12. En dehors des variables motrices, cette variable pose question. Elle est ainsi définie « Dans le cadre d'une recherche de matières premières à bas coût, l'implantation de vignobles 'inter-tropicaux' progresse ». Le pré-supposé attaché à cette variable est que les vignobles *inter-tropicaux ou tropicaux* sont les plus productifs au monde. Il convient d'apporter ici une rectification en fonction de la biologie de la vigne. En effet, si ces vignobles peuvent produire plus d'une récolte par an, jusqu'à 3, d'une part toutes les récoltes ne sont pas technologiquement exploitables correctement (présence d'une saison des pluies et culture de variétés sensibles aux parasites), et d'autre part, quand elles le sont (absence de véritable saison des pluies ou culture de variétés résistantes), la somme de toutes les productions annuelles dépasse rarement le niveau d'une production unique sous climat avec hiver et repos végétatif, ensoleillé, sans limitation hydrique ni trop désertique. Pour une région viticole tout entière, un rendement interannuel moyen de 15t/ha de raisins de cuve est déjà une performance notable, ce qui correspond à l'échelle d'une parcelle en pleine production à environ 30t/ha. De tels niveaux sont atteints en viticulture tropicale, comme en viticulture tempérée dans des vignobles productifs. La véritable originalité des vignobles tropicaux est de pouvoir régler, presque à la demande, la date de récolte par le choix de la date de taille, et ainsi offrir une extraordinaire souplesse pour la mise en marché des produits.

NB : Le terme de 'matière première' pour qualifier le raisin ne peut s'accepter que dans le cas où ce dernier est dépourvu de véritable typicité potentielle, ou de complexité biochimique naturelle (au-delà de sucres, d'acides, de minéraux ou de colorants). Dans le cas inverse, la transformation technologique ne fait que révéler et re-équilibrer la complexité biochimique naturelle du raisin, mais ne l'élabore pas !

1.2/ Les Micro Scénarios :

MSc1 (ACM5+, ACM9+, IGA8-) « *Le Nouveau Monde Viticole décline* ».

Les investisseurs se détournent des entreprises du NMV pour trouver meilleur profit ailleurs, ce qui conduit à un abandon progressif de cette viticulture.

Critique : Dans l'Autre Monde Viticole, il existe une quantité très importante de terroirs potentiels dans des zones où le terrain est à bas prix, dont le nombre va sans doute augmentant avec le changement climatique. Ceci peut entraîner un redéploiement et non un abandon de la viticulture. C'est probablement ce qui est en train de se produire dans le nord de la Chine et le sud de l'Argentine par exemple.

MSc2 (ACM5-, ACM9+, IGA8+) « *Coexistence des vins de terroir et des vins d'assemblage industriel* ».

Le dynamisme des producteurs de l'AMV demeure, mais doit de toutes façons tenir compte à la fois du développement des assembleurs internationaux, et aussi d'un certain attrait pour la notion et les produits de terroir.

Critique : Une telle coexistence peut surprendre dans la mesure où ce scénario donne la prépondérance à la fois aux entreprises de l'AMV qui conservent leur puissance financière, ainsi qu'à un grand négoce international appuyé aussi sur la finance qui peut en être le relais naturel ou même l'actionnaire, bien plus que celui des multiples petites entreprises vivant sur leur micro terroir. En conséquence, si l'attractivité financière des entreprises de l'AMV repose d'abord sur la vente de vins chers, une véritable spirale de prix élevés pourrait s'amorcer. Dans ce cas, les vins de terroir, qui vivent aussi de leur contexte et de leur image, pourraient devenir encore plus chers pour se

‘démarrer’, et risquer donc d’apparaître de plus en plus ‘artificiels’ ou ‘inaccessibles tels des œuvres d’art inconsommables’ !

MSc3 (ACM9+, ACM5-, IGA8-) « Les assemblages industriels sans indication géographique (IG) »

Dès lors qu’une politique de terroir ‘baisse la garde’ dans un contexte dominé par les assembleurs et les entreprises puissantes de l’AMV (peut-être aussi celles de La Viticulture du Monde Historique), la voie est ouverte au progrès du vin artificiel ou tout technologique, sans doute à bas prix, ce que permet déjà l’état actuel des technologies, ceci dans le respect des normes d’hygiène et de traçabilité.

*Critique : Ce scénario doit être envisagé avec le plus grand réalisme par les acteurs des Viticultures de Terroir qui doivent et peuvent trouver d’autres arguments que la typicité des vins, la communication sur les conditions de production : il s’agit sans doute d’envisager dès maintenant d’argumenter, preuve à l’appui, sur le respect de l’environnement et la **Viticulture durable**, ainsi que sur l’**éthique** face à des concurrents qui feraient preuve de laxisme vis-à-vis de la nature et des hommes qui y vivent !*

NB : La prise en compte d’ACM9- se fait dans le cadre des scénarios précédents ; il en va de même d’IGA8- .

MSc4 (IGA8+, ACM5-, ACM9-) « L’Indication Géographique (IG) comme stratégie du Nouveau Monde Viticole »

En l’absence d’une domination des assembleurs, mais avec la vigueur des entreprises de l’AMV et la prise en compte de la notion de terroir, ou du moins celle, plus simple, d’Indication Géographique, l’IG devient un enjeu général. Il se dédouble en 2 sous-micro scénarios selon le jeu des diverses autres corrélations :

- a/ « L’IG ne garantit qu’une provenance majoritaire des raisins »,
- b/ « Le Nouveau Monde Viticole attaque l’Europe sur son terrain ».

Critique :

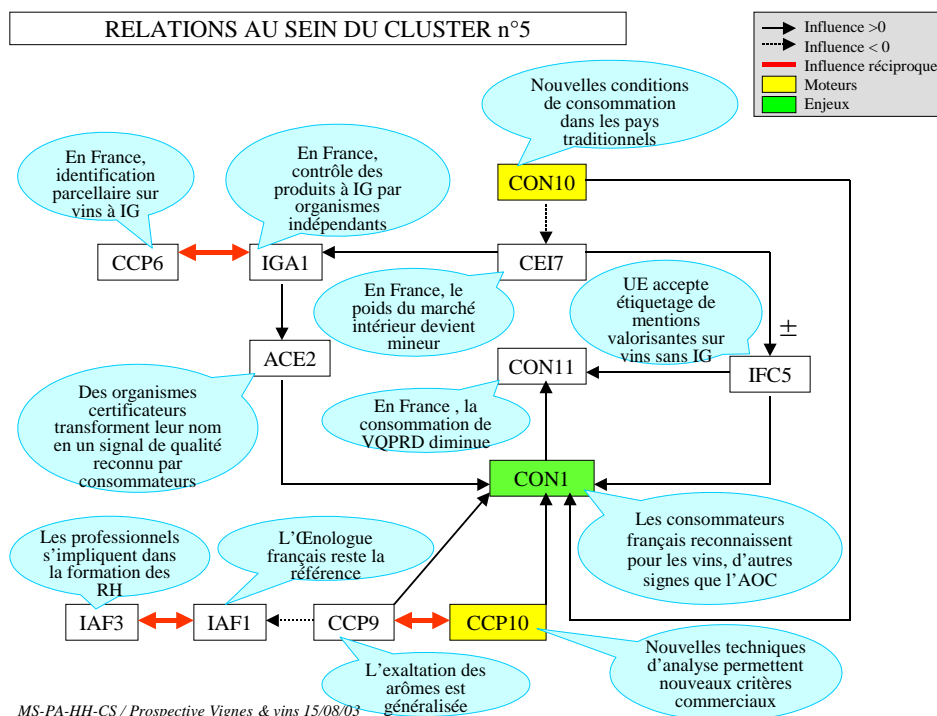
*a/ La Viticulture de Terroir doit prendre au sérieux cette éventualité car elle a un fond ‘populaire’ facile à communiquer. Elle devrait avoir la diplomatie de se relier à l’IG, en évitant de considérer cette dernière comme ‘un terroir au rabais’, mais plutôt en considérant que le climat général, ou macro climat, est tout de même un élément dominant de l’ensemble des terroirs de base qui s’y rattachent. La notion d’**Indication Géographique Climatique** pourrait peut être se révéler pertinente et relativement consensuelle.*

*b/ L’AMV attaque l’Europe sur son terrain. Ceci est devenu réalité quand on voit la maîtrise du zonage climatique vitivinicole et aussi de certains terroirs qui est accomplie, par exemple dans des régions d’Afrique du Sud, de Nouvelle Zélande, de Californie du nord, du Chili ou de l’Argentine. L’Europe doit à la fois en tirer fierté car elle a réussi la marcotte de sa propre Viticulture, et aussi prudence car le pied-mère ne doit pas dépérir, mais continuer de marcotter. Un moyen est de s’appuyer sur le fait qu’incontestablement, l’Europe restera de loin le premier ensemble mondial de **climats tempérés**, le changement climatique ne semblant pas modifier ce jugement dans sa globalité.*

2 – GROUPE MSc5 « LES SIGNES DE QUALITE DU VIN »

La figure 2 illustre l’agrégat correspondant. Les variables motrices sont :

- CON10 « Nouvelles conditions de consommation dans les pays traditionnels »,
- CCP10 « Nouvelles techniques d’analyse permettant de nouveaux critères commerciaux ».



2.1/ Les variables :

CON10 apparaît dans son acception positive comme le reflet de la réalité d'aujourd'hui en Europe et dans d'autres pays viticoles traditionnels. L'exemple-type est le développement de la consommation de vins hors-repas qui ouvre la voie à des vins ou boissons de type particulier (sans oublier tout de même que dans des pays comme la France, le vin reste consommé à table, et ce de façon stable). La non-réalisation des changements de comportement des consommateurs paraît un peu ambiguë dans la mesure où elle sous-entend, soit que le changement est accompli depuis longtemps et que peu d'autres sont à venir, soit qu'il y a une possibilité de mouvement contraire conséquence, sans doute non pas d'un 'retour en arrière', mais plutôt de l'occurrence d'un événement bloquant les évolutions en cours (crise économique ou conflit grave ?).

CCP10 est en fait une mesure de l'affinement des techniques d'analyse de laboratoire et de l'utilisation de certains de leurs résultats à des fins essentiellement commerciales (ex : teneurs infinitésimales en résidus ou toxines). Toutefois, il semble au vu de l'analyse de cet agrégat, qu'un point central n'ait pas été mis en avant : le facteur limitant se situe dans l'identification des molécules à analyser, plus que dans la technicité d'analyse elle-même. Ainsi par exemple, des bouleversements pourraient être opérés quand la recherche aura identifié de nouvelles *molécules responsables des éléments de typicité ou de valeur-santé des vins*. La question se pose d'ailleurs de savoir si ces découvertes profiteront à consolider les vins de terroir en les justifiant davantage, ou au contraire si elles ouvriront définitivement la voie aux vins technologiques voire de synthèse ! La non-réalisation de ces possibilités est sans doute difficile à soutenir, sauf s'il y a une opposition extérieure quelconque.

2.2/ Les Micro Scénarios :

MSc1 (CON10+, CCP10+) « Des vins enrichis en arômes pour bar à vins – 'made for' et 'made of' »

Les nouvelles conditions de consommation inondent les pays traditionnels, tendance qui va de pair avec le développement de signes de reconnaissance et de qualité, avec comme conséquence l'obligation de produire des vins adaptés aux consommations hors-repas notamment. L'aspect 'flatteur' ou 'immédiat' de la perception du vin est mis en avant, ce qui pousse l'œnologue à aromatiser les vins. L'utilisation des copeaux de chêne, qui est déjà pratiquée, est sans doute l'amorce de cette tendance, les copeaux induisant un double effet : aromatisation ou boisage, et (peut être

surtout) adjonction d'un élément de 'sucrosité' (la réaction des consommateurs semble d'ailleurs dichotomique, certains appréciant, d'autres soulignant le caractère 'fardé' du vin).

*Critique : L'œnologue utilisant de telles pratiques apparaît davantage comme un chimiste-technologue que comme un technologue exprimant le potentiel du raisin. De ce fait, ce scénario paraît aller à l'encontre d'une Viticulture de Terroir. Toutefois, l'utilisation de la biochimie et des mêmes outils, placés cette fois au service de la révélation et du contrôle de la **typicité des vins de terroir**, peut grandement contribuer à justifier ce vin en tant que tel et appuyer un **marketing du terroir**.*

MSc2 (CON10+, CCP10-) « L'occasion de consommation comme signe de qualité – 'made for' »

Le vin est conçu en fonction du consommateur et de ses occasions de consommation, sans recours à des 'adjuvants'. C'est une situation tout à fait réelle.

*Critique : La prise en compte de la sociologie voire de la psychologie du consommateur, peut aboutir à développer d'autres méthodes que celles directement liées aux progrès analytiques, avec un intérêt commercial déterminant. Par exemple la production de vins « allégés en alcool » ou de boissons sans alcool, peut certainement se réaliser avec de nouveaux cépages (en cours de sélection à l'INRA/Montpellier SupAgro) dans des **terroirs 'marginiaux'**, certes peu aptes à produire des vins de dégustation à haute expression, mais adaptés à la culture de tels cépages avec un cahier des charges optimal de viticulture durable.*

MSc3 (CON10-, CCP10+) « 'Terra vitis', arômes et environnement – 'certified by' et 'made for' »

La consommation des vins laisse la part majoritaire aux vins de repas. Les notions d'IG ou d'AOC demeurent attractives. Les recours de l'analyse des vins sont exploités à divers échelons, sans pour autant concerner 'l'artificialisation du vin'.

*Critique : Cette situation est non seulement toujours crédible, mais peut même appuyer le développement d'un **nouveau type de vin de table**, avec une communication autour de l'intérêt du '**vin aliment**' qui apporte une valeur-santé, prouvée, et rejoint le groupe des vins présentés dans la critique du MSc2.*

MSc4 (CON10-, CCP10-) « Un vin de table millésimé signé 'Veritas' – certified by »

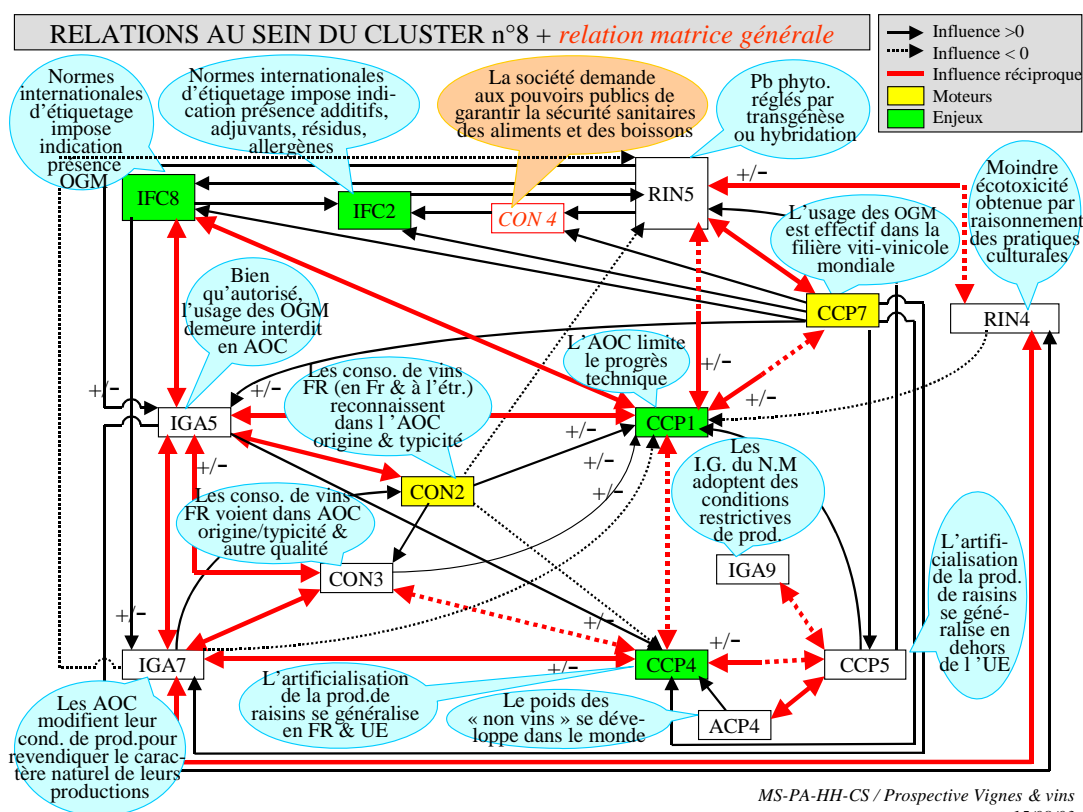
Les conditions de consommation ne sont pas déterminantes, ni les progrès apportés par les techniques analytiques ; en revanche, la certification s'impose en premier, quelle que soit l'origine du vin. La 'sécurisation' du consommateur est un facteur premier. L'information véhiculée peut aller jusqu'à indiquer le millésime sur un vin de table à la faveur d'un assouplissement de la réglementation européenne notamment.

Critique : La Viticulture de Terroir ne semble pas être interpellée, si ce n'est qu'indirectement elle ne peut se permettre d'être plus laxiste que celle des vins de table de consommation de table. Ceci peut se résumer dans le vocable 'Veritas +' !

3 – GROUPE MSc8 « AOC, EVOLUTIONS TECHNIQUES ET ETIQUETAGE »

La figure 3 illustre l'agrégat correspondant. Les variables motrices sont :

- CCP7 « L'usage des OGM est effectif dans la filière vitivinicole mondiale »,
- CON2 « Les consommateurs de vins FR (en FR&à l'étranger) reconnaissent dans l'AOC origine et typicité ».



3.1/ Les variables :

CCP7 correspond à l'acceptation à la fois d'une nouvelle 'technologie – OGM Vigne', et à un changement de perception des OGM chez les consommateurs et dans la société en général. Une telle attitude peut se justifier en AOC dans la mesure où un OGM apparaîtrait comme la seule possibilité de résoudre un problème viticole (par exemple une résistance durable à un parasite sans usage de pesticide) et de maintenir la typicité d'un cépage. Toutefois, il apparaît que la solution « OGM », pour résoudre des problèmes d'adaptation à l'environnement, malgré la pertinence de son potentiel, n'est pas une solution indispensable dans la mesure où avec les cépages habituels, des solutions techniques en Viticulture durable sont à même d'apporter des solutions efficaces, propres et durables. La voie « OGM » paraît plutôt réservée aux cas des parasites vraiment difficiles (ex : « jaunisses », certaines maladies de la souche). Il est aussi assez curieux de noter que le progrès technique soit aussi focalisé autour de l'obtention d'OGM, avec ignorance de l'apport d'autres nouvelles technologies par exemple ; ceci est peut-être lié à la nécessité de l'étiquetage des produits OGM ; mais ce phénomène paraît biaiser un peu les relations concernant l'ensemble des innovations. La non-réalisation de CCP7 est également probable, ce qui correspondrait soit au rejet global des OGM pour des raisons socio-économiques, soit à une valorisation possible des cultures non-OGM même en présence (éloignée) des autres, soit à leur manque d'efficacité en Viticulture.

CON2 conforte la double acceptation de l'AOC en matière d'origine et de typicité. Si cela est vrai, cela signifierait que les AOC ont clarifié leur lien à la fois aux terroirs et à la typicité ; dans le cas contraire, ce qu'il faut bien admettre comme une insuffisance actuelle, perdurerait. La première hypothèse pourrait correspondre à une situation où les AOC, du fait de la concurrence, ont véritablement à se défendre ; la seconde, au cas d'un affaiblissement de la concurrence.

3.2/ Les Micro Scénarios :

MSC1 (CCP7+, CON2+) « L'AOC et les VQPRD refusent les OGM acceptés dans le monde »

Même si les OGM sont effectivement utilisables, du fait de la bonne acceptation des AOC ou des VQPRD, ces dernières préfèrent une stratégie de démarcation en s'appuyant sur leur bonne image et leur étiquette qu'ils considèrent comme 'polluable' par la mention imposée 'OGM'.

Critique : Ici aussi, l'analyse ne semble pas révéler un souci des AOC ou des VQPRD de démontrer les vertus qu'elles annoncent sur leur originalité, ou de préciser et garantir la typicité des vins déterminés par le terroir qui sous-tend l'AOC ou le VQPRD. Ceci, dans certains cas indiqués ci-avant, pourrait leur permettre de concilier 'résistance à certains parasites et maintien d'une typicité'.

MSc2 (CCP7+, CON2-) « L'AOC intègre sans limite les évolutions techniques »

Les évolutions techniques ne posent pas de problème d'intégration dans les AOC ou les VQPRD, qui de leur côté ne sont pas tenues de communiquer sur autre chose que leur origine. Elles peuvent donc intégrer 'à défaut' ces innovations si elles en voient l'intérêt pratique en 'interne', et sans remettre en question des normes d'étiquetage.

Critique : Cette situation est pratiquement un aveu d'échec pour les AOC ou les VQPRD, qui n'est pas lié – au contraire – au fait qu'enfin l'évolution technique y serait possible, mais au fait qu'il n'est toujours pas perçu comme un facteur de maîtrise de la typicité liée au terroir et de communication intelligible.

MSc3 (CCP7-, CON2+) « Les OGM sont peu utilisés et étiquetés selon des accords bilatéraux »

Les OGM n'ont pas 'percé' dans le monde, et les AOC/VQPRD sont bien perçues. Elles continuent leur développement, en pouvant même dans certains cas, comme des accords bilatéraux, 'se payer le luxe' d'intégrer des solutions ayant recours aux OGM.

Critique : Les AOC/VQPRD semblent se satisfaire de leur succès immédiat en ignorant la question de fond de la typicité liée au terroir, sauf dans des situations spécifiques ou opportunistes qui les inciteraient à évoluer.

MSc4 (CCP7-, CON2-) « Dans un monde viticole sans OGM, l'AOC française mise en cause »

Face à une perception incomplète ou une reconnaissance insuffisante des AOC/VQPRD, qui peut même aller jusqu'au repli autour des IG, face également à une carence en solutions techniques nouvelles, le dynamisme économique et commercial de l'AMV peut suffire à s'imposer, avec l'appui du 'tout technologique'. Il est envisagé une recherche de plus de 'naturalité' ou un recours final aux 'OGM' qui seraient ainsi appelés.

Critique : Ce scénario global est effectivement possible dans la mesure, encore une fois, où les AOC/VQPRD ne sont pas convaincantes pour justifier leur typicité liée au terroir, et où parallèlement la recherche serait affaiblie. Le repli envisagé vers plus de 'naturalité' est logique mais synonyme de régression, sauf si de nouvelles solutions de Viticulture durable sont mises en application. Le 'remords' final envisagé vers un recours aux OGM pour sortir d'une telle impasse est quant à lui difficile à comprendre, si ce n'est dans le cas où la filière repenserait fondamentalement son ouverture effective aux innovations.

Conclusion

Ce travail est un premier exemple d'un dialogue entre les spécialistes de la Prospective vitivinicole, et les spécialistes de Viticulture et de Terroir. Les critiques des choix de variables et de scénarios développés ici vont dans le sens d'une meilleure compréhension de la complexité des filières vitivinicoles dans le monde. Il semble qu'une des remarques répétitives lorsque l'on croise les résultats de la prospective avec ceux des terroirs, soit finalement en langage viticole, œnologique ou économique :

« Vous avez un terroir ? Prouvez-le ! »

Références bibliographiques

CARBONNEAU A., 2008. Concepts de Terroir. Cours Montpellier SupAgro.

CARBONNEAU A., DELOIRE A., JAILLARD B., 2007. La Vigne : Physiologie, Terroir, Culture. Dunod Paris Ed., 442p + annexes (supplément).

SEBILLOTTE M., AIGRAIN P., HANNIN H., SEBILLOTTE C., 2004. Prospective Vignes et Vins. Scénarios et défis pour la recherche et les acteurs. INRA Paris Ed., 282p + annexes 104p.

Annexe 1

CONCEPTS DE TERROIR

→ SEMANTIQUE :

- **Territorium latin :**
Territoire avec une juridiction et une organisation socio-économique.
- **Terroir au sens populaire du Moyen-Âge :**
Région d'élaboration de produits originaux et naturels.

→ UNITE DE TERROIR DE BASE – UTB :

Interaction « Mésoclimat x Sol (sous-sol) »
ou séquence écogéopédologique (éco = paysage),
directement liée à l'origine (NB : la provenance est une notion commerciale),
niveau d'échelle 'mésos' (ou lieu).

→ UNITE DE TERROIR VITICOLE – UTV :

Interaction « UTB x Cépage x Technologies viticoles et œnologiques »
ou adaptation de la viticulture / œnologie aux facteurs naturels (*savoir-faire*).

→ TERROIR VITICOLE OU TERROIR :

« Le terroir est un espace où s'exerce un savoir-faire d'un groupe de producteurs, ou choix d'adaptations vitivinicoles à l'échelle des diverses Unités de Terroir Viticole, afin d'exprimer une typicité originale des vins ».

→ LIENS AVEC LES APPELLATIONS D'ORIGINE CONTRÔLÉES :

L'AOC en France s'appuie sur ce concept de terroir ou terroir viticole ; elle n'en a pas l'exclusivité (les Vins de Pays sont aussi concernés); elle ajoute généralement une notion de *typicité* du produit ainsi qu'une autre '*d'usage loyal et constant*' ou historique dont la durée de vie est d'ailleurs très dépendante de l'AOC considérée.

→ LIENS AVEC LES INDICATIONS GEOGRAPHIQUES :

Le niveau d'échelle d'une Indication Géographique relève du '*macro*' ou d'une région tout entière, plus ou moins grande (ex : Sud-Est de la France, Provence, Bordeaux, plaine du Languedoc ou haut Languedoc); le terroir peut cependant y être rattaché dans la mesure où généralement le macro-climat est un élément dominant de l'UTB, de l'UTV et de la typicité des vins, et où la région est un élément partagé et structurant des choix techniques, économiques, sociaux et culturels.